



Choisissez la meilleure () protection pour votre santé



Protéger celles et ceux qui sont au service des autres

Pour que les agents publics, titulaires ou contractuels, bénéficient d'une couverture santé de qualité et au juste prix.

La santé est un droit fondamental et tout le monde doit pouvoir se soigner sans frais. La garantie Prestige vous offre l'excellence d'une couverture santé maximale. Si vous avez des besoins importants ou cherchez la sérénité face à tous les aléas, Prestige est faite pour vous.

Notre équipe mutualiste est là pour vous accompagner dans tous vos soins.

La Mutuelle des Services Publics repose sur des valeurs fortes de solidarité, d'inclusion et de démocratie. En adhérant à la mutuelle, vous avez une voix pour prendre les décisions qui vous concernent.

रिं) <u>Découvrez notre histoire en cliquant ici</u>



Nous ne demandons aucun questionnaire avant une adhésion

Pas question de vous faire payer plus cher en raison de votre âge ou votre situation de santé.



Nous n'avons ni actionnaires, ni décisionnaires extérieurs

Chez nous, les adhérent-es décident collectivement des orientations de la mutuelle.



Que des expert·es de la fonction publique dans notre team*

Nous protégeons les fonctionnaires depuis plus de 60 ans. Notre équipe connait vos métiers et organise des permanences sur votre lieu de travail.

* team = équipe

Vous travaillez dans la fonction publique ?



SERVICES ACCESSIBLES EN LIGNE



Simplifiez-vous la vie avec l'application mobile « Ma Mutuelle et Moi MSP » ou en vous connectant à votre espace adhérent et bénéficiez des services de votre mutuelle 24 h/24 et 7 j/7! • Consultez vos remboursements

- Accédez à MédecinDirect (téléconsultation)
- Suivez l'avancée de vos demandes en direct

VOTRE SERVICE RELATION ADHÉRENT

Nos conseillers sont à votre écoute au **09 69 32 21 39** (prix d'un appel local)

Le **service Relation Adhérent** vous permet de

- Effectuer des mises à jour de votre dossier administratif
- Ajouter un-e ayant droit
- Faire une demande de carte mutualiste
- Souscrire à un produit prévoyance ou retraite

VOTRE AGENCE LA PLUS PROCHE

- AIX-EN-PROVENCE 21 rue Finsonius 13100 Aix en Provence (sur rendez-vous uniquement)
- ARLES 20 rue de la Verrerie 13200 Arles
- AUBAGNE 6 cours Maréchal Foch 13400 Aubagne
- MARSEILLE 38 rue Jean Trinquet CS 10 535 13236 Marseille Cedex 02
- MIRAMAS 10 place Henri Barbusse 13140 Miramas

SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ

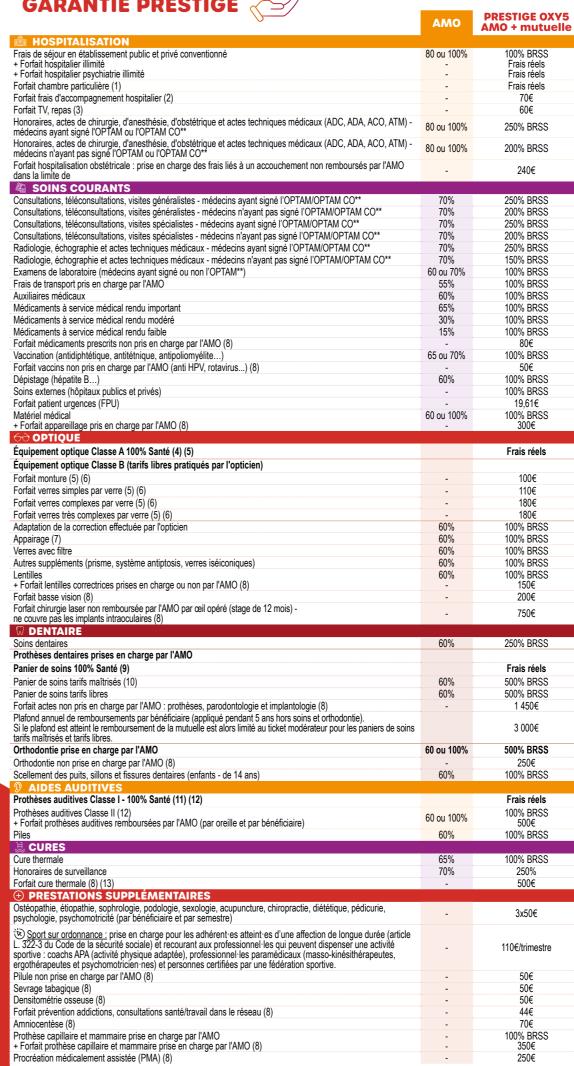
- f Sur Facebook (@Mutuelle des Services Publics)
- in Sur Linkedin (@MUTUELLE DES SERVICES PUBLICS)
- Sur YouTube (MSPlay)



www.mutuelle-msp.fr



GARANTIE PRESTIGE



PRESTIGE OXY5 Contrat d'assurance santé responsable HOSPITALISATION	Tarif le plus souvent facturé ou tarif règlementé	Base de remboursement de la Sécurité sociale (BR)	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)	Reste à charge
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20€ (15€ en service	0,00€	0,00€	20€ (15€ en service pyschiatrique)	0,00€
Chambre particulière (demandée par le patient)	pyschiatrique) 55,00€	0,00€	0,00€	55€ (frais réels pendant 30 jours	0.00€
Séjour avec actes lourds : l'hôpital public inclut la rémunératio		•		par an) parément dans le secteur privé.	0,00€
Frais de séjour	Différent selon public/privé Tarif moyen de 794,04€	BR 794.04€	BR - 24€ 770.04€	24,00€ 24.00€	0,00€ 0.00€
Frais de séjour en secteur privé Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	794,04E BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Honoraires médecin adhérent à un DPTAM (l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte	Tarif moyen de 413€	271,70€	271,70€	141,30€	0,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires du chirurgien Séjour sans actes lourds : l'hôpital public inclut la rémunératio	Tarif moyen de 451€ n des praticiens dans les frais	271,70€ de séiour, alors que leurs	271,70€ honoraires sont facturés sé	179,30€ parément dans le secteur privé	0,00€
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patier	nt de plus de 17 ans, en hôpit	al public.		•	0.006
Frais de séjour Frais de séjour en secteur public	Différent selon public/privé Tarif moyen de 3333,75€	BR 3 333,75€	80% BR 2 667,00€	20% BR 666,75€	0,00€ 0,00€
Ma SOINS COURANTS Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou					1€ de participation
spécialistes)	Tarif de convention	BR	70% BR -1€	30% BR	forfaitaire
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	20,30€	26,50€	17,55€	7,95€	1,00€
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 6 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de	33,50€	33,50€	22,45€	10,05€	1,00€
18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	31,50€	31,50€	21,05€	9,45€	1,00€
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maîtrisés	BR	70% BR -1€	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de moins de 6 ans Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de	33,50€	33,50€	22,45€	10,05€	1,00€
18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	44,00€	31,50€	21,05€	21,95€	1,00€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70% BR -1€	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire + dépassement selon contrat
Ex : consultation pédiatre pour un enfant de 2 à 16 ans	55,00€	23,00€	15,10€	23,00€	16,90€
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc.)	58,00€	23,00€	15,10€	23,00€	19,90€
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	
Ex : achat d'une paire de béquilles DENTAIRE	25,63€	24,40€	14,64€	10,99€	0,00€
Soins et prothèses 100% Santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0,00€
Ex : couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires	500,00€	120,00€	72,00€	428,00€	0,00€
Soins (hors 100% Santé)	Tarif de convention	BR	60% BR	40% BR	Selon contrat
Ex : détartrage	43,38€	43,38€	26,03€	+ dépassement si prévu au contrat 17,35€	0,00€
Prothèses (hors 100% Santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires Ex : implant	547,90€ 1 350,00€	120,00€ 0,00€	72,00€ 0,00€	475,90€ 1 350.00€	0,00€ 0,00€
Orthodontie (moins de 16 ans)	Tarif de convention	BR	100% BR	Dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : traitement par semestre (6 semestres max.) OPTIQUE	720,00€	193,50€	193,50€	526,50€	0,00€
Équipement 100% Santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV	0,00€
Ex : verres simples et monture	41€ (par verre) + 30€ (monture)	12,75€ par verre + 9€	7,65€ par verre + 5,40€	33,35€ par verre + 24,60€	0,00€
Ex : verres progressifs et monture	90€ (par verre)	27€ par verre + 9€	16,20€ par verre + 5,40€	73,80€ par verre + 24,60€	0,00€
Équipement (hors 100% Santé)	+ 30€ (monture) Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la	Solon contrat
Ex : verres simples et monture	100€ (par verre)	0,05€ par verre + 0,05€	0,03€ par verre + 0,03€	limite des plafonds règlementaires 100€ (par verre)	0€ (par verre)
	+ 139€ (monture) 231€ (par verre)		•	+ 100€ (monture) 180€ (par verre)	+ 39€ (monture) 51€ (par verre)
Ex : verres progressifs et monture	+ 139€ (monturé)	0,05€ par verre + 0,05€ Pas de prise en charge	0,03€ par verre + 0,03€ Pas de prise en charge	+ 100€ (monture) Prise en charge si prévu au	+ 39€ (monturé)
Lentilles Forfait annuel	Prix moyen national NC	dans le cas général Non remboursé (dans le cas général)	dans le cas général Non remboursé (dans le cas général)	contrat 150,00€	Selon contrat NC
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
Ex : opération correctrice de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	750€ par œil opéré	NC
AIDES AUDITIVES Équipement 100% Santé	Priv limite de vente (PLV)	BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la	0,00€
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	Prix limite de vente (PLV) 950.00€	BR 400,00€	60% BR 240,00€	limite des PLV 710,00€	0,00€
Équipement (hors 100% Santé)	Prix moyen national	400,00e BR	60% BR	40% BR + dépassement dans la	0-1
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 534,00€	400,00€	240,00€	limite des plafonds règlementaires 660,00€	634,00€

Ce document présente des exemples de remboursement en euros par l'Assurance Maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'Assurance Maladie Obligatoire et en s'appuyant sur le glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'Unocam. (https://unocam.fr/ressources/documents-à-télécharger/)

